

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 avril 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 31 mars 2026 s'est réuni le mardi 7 avril 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoint. CERUTI Michel, BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, GASSER Anne-Laure, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, CASAGRANDE Serge, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE, Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, FRANCIS Stéphane, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BORDERIE Sophie, JONES Jason, ROTACH Christelle,

Pouvoirs : de BORDERIE Philippe à BAYLE Romain, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de JONES Jason à CARUHEL Maud, de ROTACH Christelle à PERALI Valérie

E.07

Désignation de représentants de la Commune au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignements (EPL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Education, et notamment les articles R.421-14 ;
Considérant ce qui suit :

Sur le territoire de la commune de Marmande, il y a deux collèges (La cité Scolaire et Jean Moulin) et un lycée (Val de Garonne).

L'article R.421-14 du Code de l'Education précise la composition des conseils d'administration de ces établissements. Il indique qu'y siègent : « Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ».

Monsieur le Maire propose donc de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la commune pour les collèges de la Cité Scolaire et Jean Moulin, et le Lycée Val de Garonne.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Désigne pour siéger au sein des Conseils d'Administrations des collèges et Lycée :

Collège de la Cité Scolaire :

- Titulaires (2) :
 - Patrick CARDOIT
 - Anne-Laure GASSER

Collège Jean Moulin :

- Titulaires (2) :
 - Patrick CARDOIT
 - Emilie MAROT

Lycée Val de Garonne :

- Titulaires (2) :
 - Patrick CARDOIT
 - Véronique BROUTET

Collège / Lycée Notre Dame de La compassion

- Titulaires (2) :
 - Françoise VERDIER
 - Patrick CARDOIT

Votants : 33 - Abstentions : 00 - Exprimés : 33
Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 7 avril 2026

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL

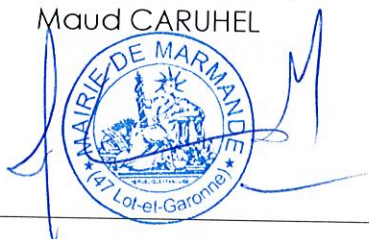


Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09/04/2026
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09/04/2026.

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

